

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALENCON - 6101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/01/2025 - 18 - 2019 B 00289 - 852 173 426 - A.V.L.T

IMPRIMES FISCAUX

" CERT. F.V. CONFORME "

A.V.L.T
NEGOCE ACHAT-VENTE-REPRISE
VO - VU - PL - PNEUS
RCS 852 173 426 Alençon
Tel: 06 17 95 33 81

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A.V.L.T. Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages 61290 LONGNY-LES-VILLAGES	
SIRET 8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0	Mel : ludovichps@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Commerce de détail d'équipements automob
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 15 %	Bénéfice imposable au taux normal
	Déficit 19 722
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>
	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>
	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>
	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>
	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
---	--

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0
	N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
---	--

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----------	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
--	---------------------------

SARL FERCO 13 rue du petit Change 28000 CHARTRES	
--	--

Tél : 0237214082	Tél :
------------------	-------

OGA/OMGA	Visiteur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
----------	-----------------------	---------------------------------	-----------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :	Date : 15/05/24 Lieu : CHARTRES
---	---------------------------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou visiteur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : Président THENARD LUDOVIC
---	--

Signature	
-----------	--

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
------------------------------------	---------------

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés. À chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%					
				0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice					
			MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*65

Désignation de l'entreprise		SASU A.V.L.T		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages 61290		LONGNY-LES-VILLAGES	
SIRET		8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		I		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012
		{	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles*			028	030
	Immobilisations financières* (1)			040	042
	Total I (5)			044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052
		Marchandises *		060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070
			Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement			080	082
	Disponibilités			084	086
	Charges constatées d'avance*			092	094
	Total II			096	098
	Total général (I + II)			110	112
PASSIF				Exercice N NET	
				I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	300
	Ecart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	30
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131		132	19 630
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	-19 722
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	238
Provisions pour risques et charges				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	11 041
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	17 603
	Autres dettes ()	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169	66 595	172	72 229
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	100 874	
Total général (I + II + III)				180	101 111
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			Exercice N clos le														
							3	1	1	2	2	0	2	3							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210							137 459							
	Production vendue	{	biens	215			214														
	services *		217			218					900										
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													222						
	Production immobilisée*														224						
	Subventions d'exploitation reçues														226						
	Autres produits														230		3				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)														232					138 361		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)														234					113 082	
	Variation de stocks (marchandises)*														236					-26 872	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)														238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *														240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)													242					24 950	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *													243					392	
	Rémunérations du personnel*														250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														252						
	Dotations aux amortissements*														254						
	Dotations aux provisions														256					46 017	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262													
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																		
Total des charges d'exploitation (II)														264					157 568		
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270					-19 207...		
Produits financiers (III) 280																					
Charges financières (V)														294					515		
Produits exceptionnels (IV)														290							
Charges exceptionnelles (VI) {																					
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)														347							
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)														348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)														306							
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)														310					-19 722		
B- RÉSULTAT FISCAL														312							
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2														314					19 722		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*														316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles														318						
	Provisions non déductibles*														322						
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)													324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247					Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														999						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				ZFU -TE (44. octies A)	987							342							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				JEI (44. sexies A)	989														
	ZRD (44 terdecies)	127				ZRR (44. quinquies)	138														
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodecies)	991				Investissements outre-mer	344														
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993														
	BUD (44 sexdecies)	992																			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit														346						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)														655						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)														643						
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)														645						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)														647						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)														648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)														641						
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)														990						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)														649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS														Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352			354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *														356							
Déficits antérieurs reportables : *																			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS														Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370			372		19 722

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T						Néant ☒			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652	46 017	654		656	46 017
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	46 017	684		686	46 017

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 568
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	1 568
Déficits de l'exercice		860	19 722
Total des déficits restant à reporter		870	21 290

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 10 858
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 8 678
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.V.L.T

ADRESSE (voie)

Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages

CODE POSTAL

61290

VILLE

LONGNY-LES-VILLAGES

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

GROUPE HPS CONSEILS-GESTIONS

N° SIREN (si société établie en France)

822417598

% de détention

75,0000

Nb de parts ou actions

75,00

Adresse :

N° 23

Voie

Rue Eugene Maussibot

Code Postal

28110

Commune

LUCE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

THENARD

Prénom(s)

Ludovic

Nom marital

% de détention

25,0000

Nb de parts ou actions

25,00

Naissance : Date

12/08/1970

N° Département

78

Commune

VERSAILLES

Pays

France

Adresse :

N° 23

Voie

Rue Eugene Maussibot

Code Postal

28110

Commune

LUCE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET : 8521734260010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.V.L.T

ADRESSE (voie) Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages

CODE POSTAL 61290

VILLE LONGNY-LES-VILLAGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T
Numéro siret 85217342600010

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
TOTAL		

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

" CERTIFIÉ CONFORME "

A.V.L.T
NEGOCE ACHAT-VENTE-REPRISE
VO - VU - PL - PNEUS
RCS 852 173 426 Alençon
Tél: 06 17 95 33 81

A.V.L.T

SAS au Capital Variable de 300 euros

« LA BULLARDIERE »

NEUILLY SUR EURE

61290 LONGNY LES VILLAGES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 Juin 2024

L'an deux mille vingt trois, Le 07 Juin à 14 heures, les associés se sont réunis à Lucé, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président,

Sont présents ou représentés :

- 1- GROUPE HPS CONSEILS-GESTIONS..... 75 Parts sociales
Numérotées de 01 à 75
- 2- Mr THENARD Ludovic 25 Parts sociales
Numérotées de 76 à 100

Total des Parts présentes ou représentés : 100 Parts

Monsieur THENARD Ludovic préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de Gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé unique plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'il a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du Jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,

Le Président donne ensuite lecture du rapport de l'associé unique et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du Jour.

Première résolution

L'ASSEMBLÉE Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la Société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, il donne à l'associé unique quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de -19 722€ de l'exercice de la manière suivante :

- L'imputation de la perte -19 722€ sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour, la séance est levée.

De tout ce que précède, il a été dressé le Président Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président l'associé unique.

Signature des actionnaires

A.V.L.T
NEGOCE ACHAT-VENTE-REPRISE
VO - VU - PL - PNEUS
RCS 852 173 426 Alençon
Tél: 06 17 95 33 81

Groupe HPS Conseils-Gestions
PRESTATIONS SERVICES BENNES
RCS 822 417 598 Chartres
Tél. 06 17 95 33 81

"CERTIFIE CONFORME"